

REPUBLIQUE DE LA COTE D'IVOIRE



56^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

New York, 27 février – 9 mars 2012

**Déclaration du Dr. Raymonde GOUDOU COFFIE
Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant**

New York, le mardi 28 février 2012

A vérifier au prononcé

Madame la Présidente,

Je voudrais d'emblée vous exprimer, ainsi qu'à tous les membres de votre bureau, les félicitations de ma délégation pour la manière efficace dont vous conduisez les travaux de cette Commission.

La Côte d'Ivoire s'honore de prendre part à la 56ème session de la Commission de la Condition de la femme. Cette session est une opportunité pour nous de faire un diagnostic des dispositifs mis en place par les autorités ivoiriennes pour garantir la protection et la promotion de la femme. C'est aussi une occasion de faire le bilan de la présence et la participation des femmes rurales dans la lutte contre la pauvreté, la famine et l'insécurité alimentaire.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire accorde une place de choix à l'émergence des femmes en général et celles du milieu rural en particulier dans le souci de bâtir une nation juste, équilibrée et prospère qui intègre la dimension genre. Le Président de la République de Côte d'Ivoire, son Excellence Alassane OUATTARA, a réitéré cet engagement devant ses pairs du monde entier, à la tribune des Nations Unies, lors de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2011.

Le Président de la République, avant la participation à cette session, a démontré à ses concitoyens sa détermination à veiller à l'épanouissement des filles et des femmes en ratifiant les protocoles de Palerme, de Maputo ainsi que les protocoles additionnels à la CDE et à la CEDEF. Dès son retour en Côte d'Ivoire, le Président de la République a autorisé la décoration au titre du mérite national, de 10 femmes du milieu rural.

De plus, pour la présente session, il a permis la participation d'une délégation d'une dizaine de personnes, conduite par moi-même, et comprenant trois femmes du milieu rural exerçant dans le vivrier et l'épluchage de noix de cajou, qui vont alimenter l'usine implantée à Bouaké dans le centre-nord du pays.

Tous ces actes posés par le Chef de l'Etat de Côte d'Ivoire, sont la preuve de la reconnaissance de la capacité de résistance économique des femmes, surtout au cours de la période de décennie de crise, qui a évité à notre pays de sombrer dans l'insécurité alimentaire et la déchéance économique.

La Côte d'Ivoire sort d'une crise difficile et tout devient priorité tels que la lutte contre la pauvreté qui se féminise davantage, l'analphabétisme, les violences faites aux femmes et aux filles, le VIH/sida, la mortalité maternelle, les difficultés d'accès au crédit et aux moyens de production (terre, outils et techniques modernes de production), la faible participation aux prises de décision, principaux facteurs bloquant de la promotion des femmes. L'autre préoccupation est la mise à disposition de ressources financières sous forme de crédits à faibles taux. Ceci pour renforcer les capacités économiques des femmes et des filles allant des plus pauvres, aux faibles et moyens revenus.

De nombreux groupements féminins se sont constitués en réseaux pour être plus efficaces et conquérir le marché national et sous-régional. Ces coopératives vont même au-delà de 12 000 membres.

La démarche du Ministère s'est organisée autour d'un slogan majeur : « Aider une femme, c'est aider une Nation ». Toute action menée dans ce sens ne fait que garantir la sécurité alimentaire et la survie de la nation. Ainsi, des Institutions de Formation et d'Education Féminine, que nous appelons « Université des Femmes à la Base » ont été mises à la disposition de ces femmes. Ces institutions

réparties sur l'ensemble du territoire forment la petite fille non scolarisée et déscolarisée à partir de 13 ans et les femmes analphabètes. Ces filles et femmes bénéficient, sur une période de 3 ans, de cours d'alphabétisation et d'apprentissage de métiers de vie telles la couture, la broderie et la pâtisserie et de modules innovants comme la cordonnerie, la maintenance et la réparation des machines à coudre et la bijouterie.

Les actions de formation et de sensibilisation menées ont renforcé l'engagement des femmes dans les institutions de prise de décision. Ainsi, le taux de participation des femmes au Parlement est passé de 8,5% en 2000 à 11% en 2011. Ce résultat indique une tendance positive des populations à dépasser les pesanteurs sociales et culturelles qui restreignaient la participation des femmes à la vie politique. Cela laisse entrevoir un abandon des stéréotypes à l'égard des femmes. De même, en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, les femmes ivoiriennes sont présentes dans les comités locaux de prévention et de gestion des conflits en vue de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Elles sont souvent à la tête de comités locaux de développement.

Au terme de la visite en Côte d'Ivoire de Mme Margot Wallström, Représentante spéciale du Secrétaire général en charge de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits, des actions vigoureuses ont été renforcées, avec tolérance zéro pour toutes les formes de violences exercées sur les femmes et les enfants.

Dans le domaine de la santé maternelle et infantile, le gouvernement vient de prendre un décret accordant la gratuité de la césarienne et des soins post-nataux aux femmes démunies et en situation de détresse économique. Quant à l'accès potable, il est également un challenge pour la survie des familles de notre pays. A ce sujet, la Côte d'Ivoire sera présente à la grande rencontre qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012.

Plusieurs fonds d'appui aux femmes du monde rural, notamment le fonds « Femmes et Développement » d'un montant de 600 000 \$ US au titre de l'année 2011. Ce fonds logé au Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant a permis de renforcer les capacités techniques et financières de plusieurs groupements féminins. Dans le cadre de la gestion de ce fonds, un partenariat a été établi entre les Institutions de Micro-Finances (IMF) qui assurent le relais entre les Organisations et l'Etat.

Tous ces efforts déployés par l'Etat ont permis aux femmes du monde rural de ravitailler régulièrement les marchés en denrées alimentaires variées, surtout au cours des dix années de crise, évitant à la Côte d'Ivoire de sombrer dans l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Ils ont également aidé les femmes à acquérir des capacités opérationnelles, à améliorer leurs revenus, à accroître leurs responsabilités dans l'équilibre et le bien-être familial et à jouer sans complexe leur partition dans la consolidation de la croissance économique locale, voire nationale.

Toutefois ces acquis restent encore en deçà des espérances nourries par le Gouvernement et amplifient la vulnérabilité des femmes rurales. Les femmes demeurent toujours pauvres. Elles continuent d'être utilisées comme armes de guerre et sont absentes des tables de négociations. Leur sous-représentativité aux postes nominatifs et de décision demeure toujours une problématique majeure. Mais la volonté politique existe et les femmes ivoiriennes ont espoir que leur nombre ira croissant.

Le Gouvernement se propose de ce fait (i) d'opérer des réformes normatives pour l'amélioration de la présence des femmes dans les instances de décision. A cet effet, un projet de décret pour la pleine participation des femmes aux prises de décision est en cours de finalisation, en attendant la mise en place du nouveau parlement; (ii) de revisiter la législation pénale en matière de lutte contre les

violences basées sur le genre. La réponse à la prévention et à la prise en charge des violences basées sur le genre demeurent insuffisante au niveau juridique et judiciaire, les textes présentant des carences qui entravent la protection des populations contre les violences. Un projet de réforme de la législation est donc en cours d'élaboration.

L'Etat envisage aussi d'accélérer la réhabilitation économique et la réinsertion communautaire des femmes rurales victimes de la crise. Cette initiative vise à développer une approche de programmation et de budgétisation sensible au genre.

Les chantiers sont vastes et exigent une mobilisation financière et communautaire plus accrue autour de la problématique de renforcement de la participation de la femme au processus de développement. La Côte d'Ivoire est de retour sur la scène internationale et voudrait compter sans hésitation, sur les pays amis afin que soit renforcé le volet de l'autonomisation des femmes, qui passe obligatoirement par des appuis en matériels modernes de production, de conservation et de transformation.

Je vous remercie de votre aimable attention.